

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Dinard, manoir de la
Vicomté, avenue Georges Pian

Rapport de diagnostic

sous la direction de

Laurent Beuchet



Inrap Grand Ouest

Mars 2021

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Dinard, manoir de la Vicomté,
avenue Georges Pian

Rapport de diagnostic

sous la direction de

Laurent Beuchet

avec la collaboration de

Stéphan Hinguant

Teddy Béthus

Yodrik Franel

Inrap Grand Ouest

37, rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Mars 2021

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
18	Projet d'intervention
21	Arrêté de désignation

Résultats

24	1. Présentation
26	2. Contexte topographique, archéologique et historique
29	3. L'ancien manoir et son environnement proche
29	3.1 Etude archéologique du bâti
36	3.2 Les sondages extérieurs
38	3.3 Synthèse
41	4. Le parc et l'environnement du manoir
41	4.1 La tranchée 7
44	5. Synthèse générale et conclusion
45	6. Bibliographie
46	7. Liste de figures

Inventaires techniques

50	Inventaire des tranchées
50	Inventaire des photos
51	Inventaire des minutes de terrain



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine

Commune
Dinard

Adresse ou lieu-dit
Manoir de la Vicomté
Avenue du Georges Pian

Codes

code INSEE
35093

Numéro de dossier Patriarche
—

Numéro de l'entité archéologique
—

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x (L93) : 329,05
y (L93) : 6847,44
z (L93) : 24 m NGF

Références cadastrales

Commune
Dinard

Année

Section(s) : AH
Parcelle(s) : 136p, 137p, 139

Propriétaire du terrain

SAS Fiji Invest

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2020-214

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2021-026

Référence du projet Inrap
D135112

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SAS Fiji Invest
12, avenue du Général Lanrezac
35400 SAINT-MALO

Nature de l'aménagement

Projet immobilier

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Laurent Beuchet, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic
du 15 au 24/02/2021

Emprise diagnostic

Emprise prescrite
25396 m²

Emprise diagnostiquée
506 m²

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Epoque moderne**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcellaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Stèles

Etudes annexes

- Géologique
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
-

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Eléna Pailler, SRA	Conservatrice du patrimoine	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Eléna Paillet, SRA	Conservatrice du patrimoine	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du DAST	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Aubry, Inrap	Assistant opérationnel	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Réalisation de l'opération
Stéphane Hinguant, Inrap	Ingénieur d'étude	Fouille et relevés
Teddy Béthus, Inrap	Assistant d'étude	Fouille et relevés
Yodrik Franel, Inrap	Technicien de fouille	Fouille et relevés
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Relevés et plans

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Rédaction, DAO
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Plans
Patrick Pihuit, Inrap	Dessinateur, infographe	PAO

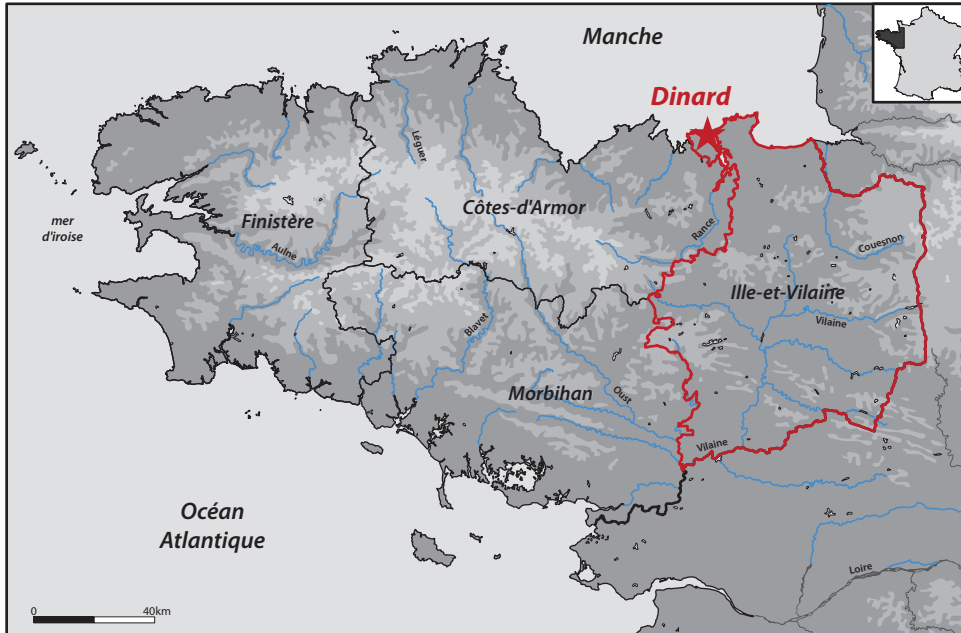
Notice scientifique

Les diagnostics archéologiques réalisés dans l'emprise du projet immobilier du manoir de la Vicomté à Dinard ont permis de confirmer la présence ancienne d'un manoir, sans doute fondé à la fin du Moyen Âge par la famille Chauchart. L'étude du bâtiment, ainsi que les sondages archéologiques pratiqués à l'intérieur et à ses abords immédiats, mettent en évidence les destructions et remaniements importants liés aux travaux de transformations depuis la fin du XIXe siècle. Aucun vestige antérieur au manoir n'a été mis au jour par les sondages pratiqués dans le parc, confirmant la fondation relativement tardive du manoir.

État du site

A l'issue de l'opération et conformément au souhait de l'aménageur, le site a été intégralement remblayé.

Localisation de l'opération



Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
27-JUL-2020
INRAP GO

D135112

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Elena PAILLET
Poste : 02 99 84.59.00
elena.paillet@culture.gouv.fr
Réf. : 2020/EP/VC/241

Rennes, le 21 juillet 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Réf : DINARD (35)
La Vicomté – avenue Georges Pian

PJ : arrêté n° 2020-214

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

SAS FIJI INVEST
12 avenue du Général Lanrezac
35400 SAINT-MALO

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



COURRIER REÇU LE
27 JUIL. 2020
INRAP 60

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-214 du 21 juillet 2020

Service régional de
l'archéologie

ARRÊTÉ n° 2020-214 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA035093 19 A0009 déposé par la SAS FIJI Invest, 12 avenue du Général Lanrezac, 35400 Saint-Malo relatif au projet de lotissement sur un terrain situé à Dinard, La Vicomté – avenue Georges Pian, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 03 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le manoir de la Vicomté dans lequel se situe le projet est situé à l'emplacement d'un ancien manoir datant au moins du XVI^e siècle, édifié lui-même à l'emplacement d'une motte castrale ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

région : Bretagne

département : Ille-et-Vilaine
commune : DINARD
lieu-dit : la Vicomté – avenue Georges Pian
cadastre : section : AH parcelles : 136p, 137p, 139p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 25 396 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SAS FIJI Invest, et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 21 juillet 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
SAS FIJI Invest
INRAP
Communauté de communes Côte d'Emeraude

Copie :
Ville de Dinard



**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2020-214
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne		
département :	Ille-et-Vilaine		
commune :	DINARD		
lieu-dit :	la Vicomté – avenue Georges Pian		
cadastre : section :	AH	parcelles :	136p, 137p, 139p
pétitionnaire:	FIJI Invest		

Emprise du diagnostic archéologique : 25 396 m²

Objectifs :

L'actuel manoir de la Vicomté à Dinard est un bâtiment de la fin du XIX^e siècle construit dans un style néogothique. Il est cependant réputé être situé sur l'emplacement ou au plus près de l'ancien manoir, détruit à une période indéterminée. Nommé Manoir de la Vicomté ou Manoir de Poudouvre, on le trouve également dans les archives sous le nom de Manoir de la Motte ou Vicomté de la Motte. Il est mentionné sous ce nom dès 1513 et a appartenu à la famille Chauchard au XVI^e siècle puis transmis aux familles de Pontual et de Perronay, vicomtes successifs de Poudouvre. On ignore cependant la fonction de ce manoir qui ne semble pas être le siège de la Vicomté.

Les archives mentionnent une première motte féodale (ce que confirme le premier nom du lieu-dit) puis l'existence aux côtés du manoir de nombreux communs et d'une chapelle dédiée à Notre-Dame du Bois.

Le diagnostic « La Vicomté – avenue Georges Pian » doit permettre de détecter et caractériser les vestiges en documentant notamment leur emprise, leur nature, leur état de conservation, leur profondeur d'enfouissement, leur attribution chronologique et leur contexte environnemental. Ceci doit être précisé pour chaque phase d'occupation repérée. On recherchera particulièrement l'emplacement des bâtiments ou structures antérieurs au manoir actuel (motte, ancien manoir, anciens communs, aménagements du parc...).

Une étude documentaire viendra préciser l'histoire du lieu et les résultats de cette opération devront être mis en relation avec ceux de l'autre opération de diagnostic « la Vicomté - avenue du Manoir ».

Principes méthodologiques :

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées organisées de façon pertinente à la pelle mécanique munie d'un godet lisse. Les tranchées seront réalisées par passes successives y compris dans les recouvrements quaternaires. Des sondages ponctuels profonds seront réalisés afin de déterminer le niveau d'apparition du substrat antérieur au pléistocène. Ces ouvertures devront avoir une taille suffisante pour permettre une vision représentative de la stratification archéologique sous-jacente, y compris dans les niveaux profonds susceptibles de contenir des occupations préhistoriques, en conformité avec les normes de sécurité et le type d'aménagement envisagé. Ces sondages profonds devront par ailleurs permettre de documenter et compléter la géomorphologie locale. La présence régulière d'un géomorphologue sera impérative afin de relever les observations géomorphologiques des sondages profonds.

Si des vestiges organisés sont détectés durant cette phase, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures et ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués en fonction des besoins afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné et discuté avec le service régional de l'archéologie. Les strates et structures mises au jour devront être relevées et localisées sur plan. Une procédure identique sera mise en œuvre pour les sites archéologiques connus avant la réalisation du diagnostic, dont l'emplacement et l'organisation générale peuvent être établis d'après les données d'opérations antérieures.

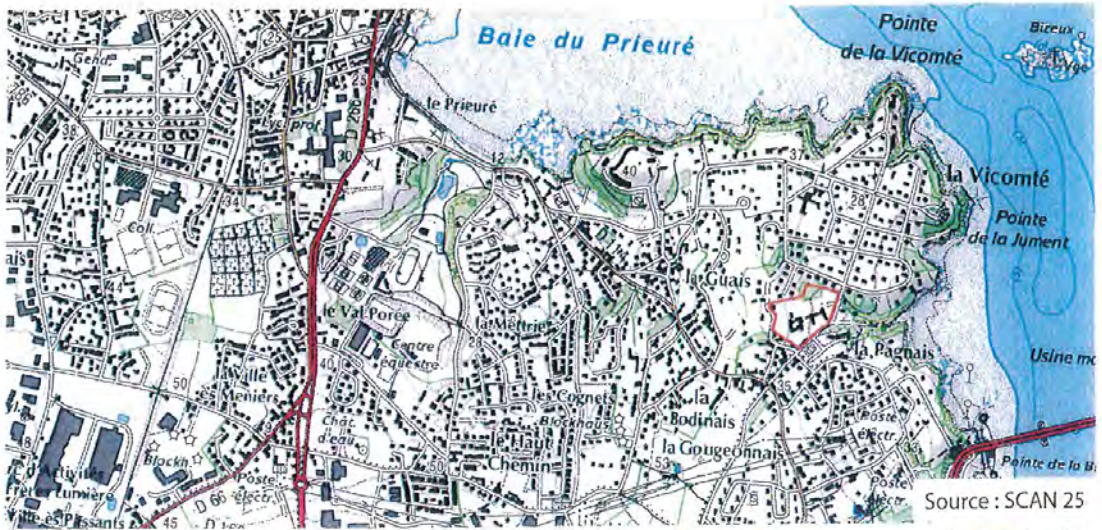
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic, sur fond de courbes de niveau, figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées), les localisations des stratigraphies observées et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 21 juillet 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



emprise du diagnostic - la Vicomté ave. J. Han

Projet d'intervention

Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Inrap

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2020/2391

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A.192.267.0587.3

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
«DINARD (35), LA VICOMTÉ, AVENUE GEORGES
PIAN »

Opération : D135112 - Arrêté n° 2020-214

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 20/11/2020

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d' accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 27 juillet 2020 portant sur le diagnostic dénommé « DINARD (35), LA VICOMTÉ, AVENUE GEORGES PIAN » sur la commune de Dinard dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU



P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 6773
35577 Cesson-Sévigné cedex
tél. +33 (0)2 23 36 00 40
fax +33 (0)2 23 36 00 50
www.inrap.fr

+

Diagnostic archéologique D135112
DINARD (35), LA VICOMTÉ, AVENUE GEORGES PIAN

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Ille-et-Vilaine		
Commune	Dinard				
Lieu-dit	LA VICOMTÉ, AVENUE GEORGES PIAN				
Cadastre	Dinard : AH 136p, 137p, 139p				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2020-214	27-07-2020	25396 m ²	-	20/11/2020
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2020-214, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	3 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	5 jours
Technicien	5 jours	2 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Céramique)		5 jours
Spécialiste (Etude documentaire)		8 jours
Topographe	2 jours	2 jours

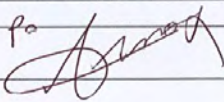
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
8 jours	8 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER REÇU LE

497
27 JAN. 2021

INRAP 00

Arrêté n° 2021-026 du 22 janvier 2021

**Arrêté n° 2021-026 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2020-214**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-214 du 21 juillet 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à DINARD, la Vicomté – avenue Georges Pian (35) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Laurent BEUCHET (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2020-214, n° d'opération : 5886.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Laurent BEUCHET.

Fait à Rennes, le 22 janvier 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Laurent BEUCHET

Copie :
Inrap
Commune de Dinard

II. Résultats

1. Présentation

L'opération de diagnostic archéologique du manoir de la Vicomté à Dinard a été réalisée suite à deux arrêtés portant prescription de diagnostic archéologique préalable à la réalisation d'une opération immobilière visant d'une part à la transformation d'une partie des bâtiments actuels de l'emprise en appartements résidentiels, et d'autre part à la construction de nouvelles habitations dans le parc environnant. Les objectifs du diagnostic et ses principes méthodologiques, précisés en annexe de chacun des deux arrêtés de prescription, visent à « caractériser les états antérieurs du manoir... par une lecture fine du bâti actuel à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment... ». Il est demandé qu'une étude documentaire devra « préciser l'histoire du lieu » et que les résultats des deux opérations, complémentaires, soient mis en relation. Outre les principes méthodologiques habituels énoncés dans la prescription, il est demandé la présence d'un géomorphologue sur le terrain et l'examen du sous-sol jusqu'au substrat antérieur au pléistocène.

Les opérations ont été précédées d'une réunion préparatoire sur site avec les aménageurs, permettant de prendre note des différentes contraintes liées au site et à son aménagement passé en centre d'hébergement de loisirs et de séminaires (fig.1).

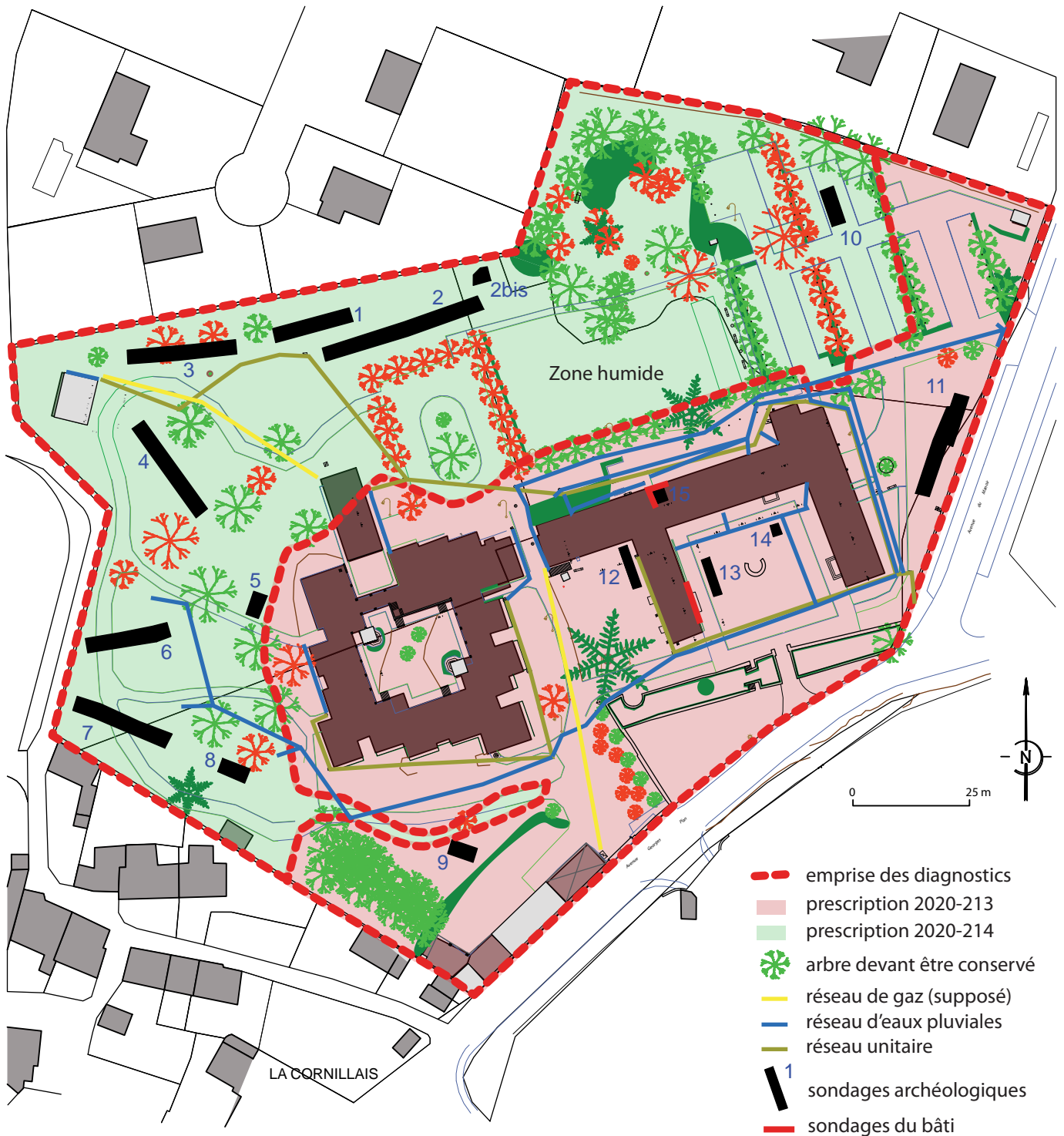
Pour l'opération concernant le manoir proprement dit (arrêté 2020-213), le bâti ancien apparaît extrêmement remanié. Les élévations extérieures sont toutes rejointoyées au ciment gris. Il est convenu que des piquetages ponctuels de ceux-ci seront réalisés, localisés de part et d'autre d'une porte et d'une reprise visible sur l'aile occidentale des parties les plus anciennes conservées. L'intérieur apparaît entièrement doublé de plaques de plâtres ou d'enduits. Les sols sont le plus souvent en béton à l'exception de planchers, conservés dans le projet d'aménagement. Une seule pièce apparaît pouvoir faire l'objet d'une étude archéologique, à l'angle des ailes nord et ouest des parties anciennes. Elle montre la présence d'une cheminée possiblement ancienne et de parements apparents jointoyés au ciment. Le sol, composé de dalles de schiste, devra être partiellement déposé pour la réalisation d'un sondage situé dans l'angle nord-ouest, susceptible de permettre l'observation d'une stratigraphie, en lien avec la cheminée et les maçonneries environnantes. Deux sondages pourront être ouverts dans la cour, d'autres seront réalisés aux abords de la construction.

Pour l'opération concernant le parc (arrêté 2020-214), les sondages seront réalisés sous forme de tranchées ouvertes à la pelle mécanique. Ils seront implantés dans le respect des arbres recensés par l'aménageur, faisant l'objet d'un programme de sauvegarde. Il est expressément demandé de rester hors de l'emprise de leur couronne. Il est également indiqué que nombre de réseaux, non signalés, sont présents sur l'ensemble du parc, correspondant à l'alimentation en fluides d'anciens bungalows, et à leur assainissement. Aucune assurance ne peut alors être donnée quant à leur éventuelle désactivation, notamment pour le réseau unitaire d'assainissement (eaux pluviales et usées). De même, un réseau de gaz, non localisé précisément, consigné mais non dégazé, dessert l'ancienne chaufferie et la maison du gardien.

L'opération a été réalisée sur 5 jours, du 15 au 24 février. Elle a mobilisé le responsable d'opération, un assistant d'étude, un technicien de fouille et un archéologue spécialiste des périodes anciennes, maîtrisant la

géomorphologie des formations quaternaires.
 L'étude documentaire est restée succincte, limitée par les difficultés d'accès aux fonds d'archives en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Elle s'est limitée à l'examen de la maigre bibliographie ancienne disponible, ainsi que par celui du dossier constitué par le service régional de l'Inventaire. Il faut également ici remercier monsieur Gérard Gautier, historien amateur, qui nous a fourni de précieux renseignements et quelques sources d'archives privées.

Fig.1 Plan général d'implantation des tranchées et des contraintes techniques.
 DAO L. Beuchet, Inrap

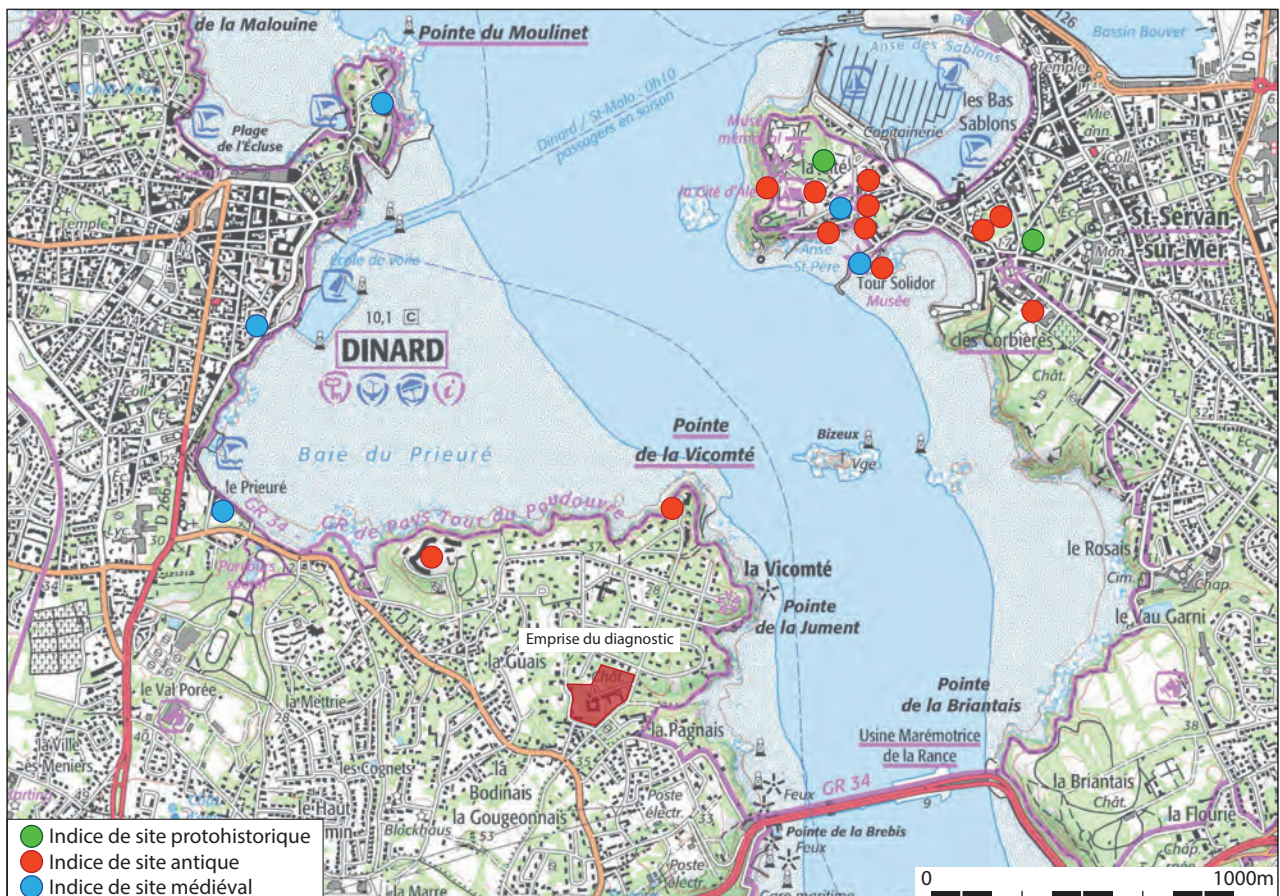


2. Contexte topographique, archéologique et historique

Le manoir de la Vicomté est situé sur un plateau qui domine la rive gauche de l'estuaire de la Rance d'une cinquantaine de mètres (fig.2). Il est installé à l'altitude de 25 m environ, à la naissance d'un petit thalweg qui descend vers le fleuve, distant de 250 m environ. La commune de Dinard est une création récente, division d'une ancienne paroisse très étendue nommée Saint-Enogat. Elle n'est pas très bien documentée. Le plateau livre quelques traces d'occupations antiques, repérées par prospections à la pointe de la Vicomté ou au Ronceray, situés à 500 m environ au nord du manoir. Quelques vestiges ou occupations médiévales sont connus, plus éloignés du site. Un hôpital est fondé par les Trinitaires au lieu-dit le Prieuré en 1324 (Leguay, Martin 1982 : 142). Plus au nord, la maison du Prince et la batterie de la pointe du Moulinet sont également mentionnées à la carte archéologique nationale. La rive droite du fleuve est mieux documentée, et sans doute beaucoup plus riche en vestiges. Face à la pointe de la Vicomté, se trouve la presqu'île d'Alet, riche en vestiges protohistoriques et antiques, qui sera le siège d'un important évêché jusqu'à son transfert à Saint-Malo au XIIe siècle. On connaît au tournant de l'an Mil une vicomté d'Alet, dont le premier possesseur connu se nomme Hamon, descendant d'une famille anciennement implantée dans le nord de l'Ille-et-Vilaine (Guillot 1988). Le démantèlement de la vicomté au début du XIe siècle donnera naissance aux seigneuries châtelaines de Dol, Combourg et Dinan. Les territoires situés entre la Rance et l'Arguenon restent dans la mouvance directe des vicomtes qui prennent au XIIIe siècle le nom de vicomtes de Poudouvre.

Fig.2 Localisation du site, contextes topographiques et archéologique.

DAO L. Beuchet, Inrap



Le nom du manoir de la Vicomté renvoie à cette très noble et ancienne famille, selon la tradition locale, reprise par Guillotin de Corson à la fin du XIXe siècle, sans toutefois apporter de preuves ou de sources (Corson 1884, IV : 497). Le manoir est mentionné pour la première fois en 1513, sous la forme de Vicomté de la Motte. Il appartient en 1541 à Pierre Chauchart, puis en 1678 à Jean Chauchart, Sieur de la Vicomté (Corson, *op. cit.*). On suit cette famille jusqu'à la veille de la Révolution Française. Elle est liée à une seconde branche, sise au Bois Chauchard, situé un peu plus à l'ouest, sur la commune actuelle de Pleurtuit, où sont conservés les vestiges d'un manoir datables du XVe siècle (<http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/manoir/20579908-22da-44f7-b80d-ade70320cc2f#refdoc>, consulté le 3/03/2021).

Le manoir de la Vicomté conserve encore quelques parties anciennes, très remaniées, pouvant remonter au XVIe siècle selon le dossier constitué par l'inventaire général (<http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/manoir-dit-chateau-de-la-vicomte/8b7d51fd-2e8a-4fcb-8ea6-2b5a443e91ac>, consulté le 3/03/2021). Son domaine renfermait un colombier, des étangs, une garenne des pêcheries sur la Rance. Plusieurs de ces éléments sont identifiables sur le cadastre ancien, levé en 1828, tels les douves et les deux étangs, ainsi que le colombier (AD 35 3P5323, section C 2e feuille, **fig.3**).

Fig.3 Extrait du cadastre ancien, AD 35 3P5323, section C 2e feuille.

DAO L. Beuchet, Inrap



En revanche la chapelle mentionnée par les auteurs anciens n'apparaît plus. Un extrait de l'inventaire des dîmes de Saint Enogat, Lancieux, Saint-Jacut, Saint-Lunaire, établi peu avant la Révolution Française, fourni par M. Gautier (fig.4), la mentionne encore, située « vis-à-vis le château ». On peut restituer son emplacement dans les parcelles au sud du manoir, au lieu-dit « La Pagnée », clairement rattachée au domaine de la Vicomté et qui forme une enclave dans la commune de Pleurtuit (aujourd'hui La Richardais). Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame du Bois, est un lieu ancien de pèlerinage réputé pour les marins. Elle est aussi le lieu de mariage et de sépulture familial des Chauchart. M. Gautier nous dit pouvoir attester de 5 mariages et de 23 inhumations dans la chapelle entre 1636 (mariage de Pierre Chauchart) et 1765 (inhumation de Jean Catherine Chauchart). Cette affirmation contredit la mention de Corson selon lequel la chapelle est ruinée en 1720, et sa cloche est transférée à Saint-Clément (Corson 1884, IV : 497).

Après la Révolution, le domaine quitte la famille Chauchart et passe par rachat au cours du XIXe siècle à la famille Bruzzo, puis à la famille Joyaux qui fait construire le corps de logis actuel en style néogothique au milieu des années 1890. Après la seconde Guerre mondiale, le manoir est la propriété de la Caisse d'Allocations Familiales et est transformé en centre de vacances.

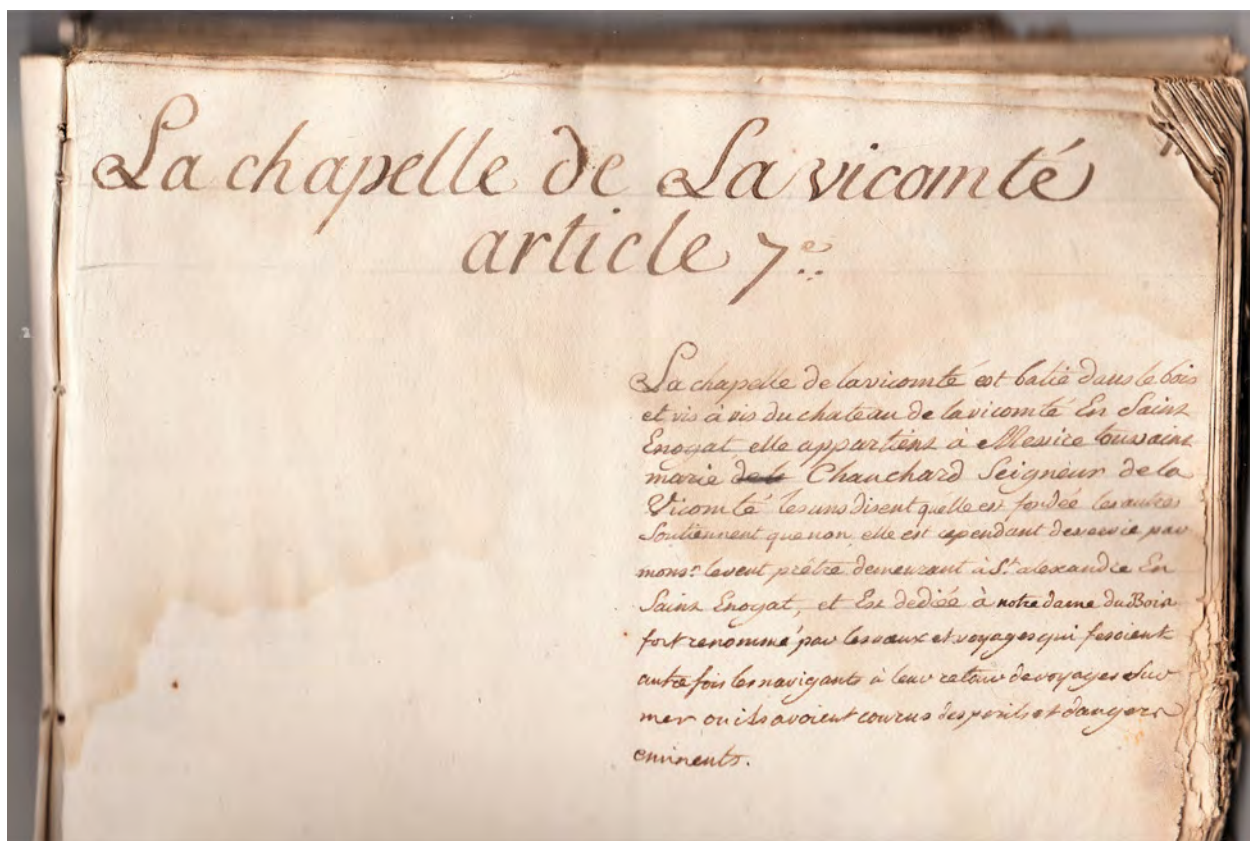


Fig.4 Extrait de l'inventaire des dîmes de Saint Enogat, Lancieux, Saint-Jacut, Saint-Lunaire, établi peu avant la Révolution Française.

3. L'ancien manoir et son environnement proche (emprise de la prescription 2020-213)

3.1 Etude archéologique du bâti

Les constructions n'ont fait l'objet que d'une étude succincte, limitée à une observation des façades extérieures de l'ancien manoir. Trois sondages ont toutefois été pratiqués par enlèvement partiel des joints de ciment sur la façade sur cour de l'aile ouest, ainsi que dans l'angle nord-ouest de l'aile nord. Seules les façades ayant fait l'objet d'une étude approfondie ont été levées par orthophotographie. Les autres ont été simplement documentées. Le bâtiment actuel montre un plan en U ouvert au sud, disposé autour d'une cour fermée par un portail et précédée de douves sèches. Une extension a été ajoutée à l'ouest, dans le prolongement de l'aile nord. L'angle nord-est correspond très clairement au corps de logis reconstruit à la fin du XIX^e siècle dans le style néogothique (fig.5). L'aile orientale n'a pas été étudiée en détail. Elle correspond à l'ancien garage et semble avoir été reconstruite au moins partiellement en même temps que le logis. Elle peut avoir été surélevée dans un second temps, comme le montrent les deux fenêtres bouchées à l'étage du logis.

Fig.5 Façade principale du manoir néogothique construit vers 1890.

Photo L. Beuchet, Inrap



La partie ouest de l'aile nord est plus ancienne. Elle a cependant fait l'objet de modifications récentes, comme l'atteste une carte postale du début du XX^e siècle figurant au dossier de l'Inventaire (fig.6 et 7). Les modillons qui soulignent le sommet de la façade sont anciens et peuvent dater du début de l'époque moderne. En revanche, il est possible que les faux mâchicoulis à décor de trèfles qu'ils supportent soient un ajout lors de la construction du nouveau logis. Ils montrent une rupture de niveau, correspondant à un décalage du nu de la façade, qui marque une reprise dans la construction, sans qu'une chronologie ne puisse en être proposée. La fausse baie qui orne la partie orientale semble d'origine. Elle devait abriter les armoiries de la famille Chauchart. La lucarne à l'est figure sur la vue ancienne mais semble être un ajout contemporain du logis néogothique. Celle du centre de

la façade, près du changement de nu, est un ajout plus récent sur le même modèle, comme les portes en plein cintre, repercées à l'endroit d'anciennes baies, qui copient les portes de l'aile ouest. Leur arrière voussure en blocs de béton moulé attestent par ailleurs une datation récente. Les appuis des fenêtres ouvertes à l'ouest ne sont pas présents sur la carte postale et sont donc des remplois récents, attestant encore des modifications tardives de la façade.

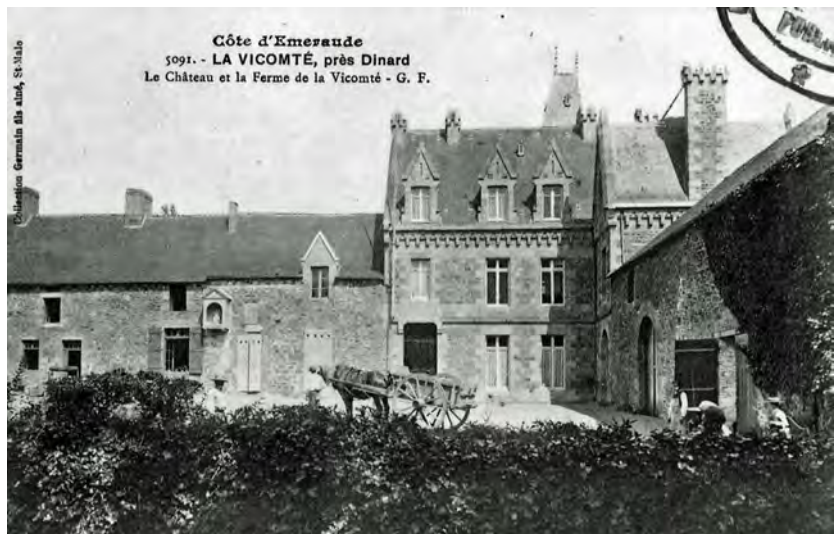
Fig.6 Façade principale de l'ancien corps de logis.

Photo L. Beuchet, Inrap

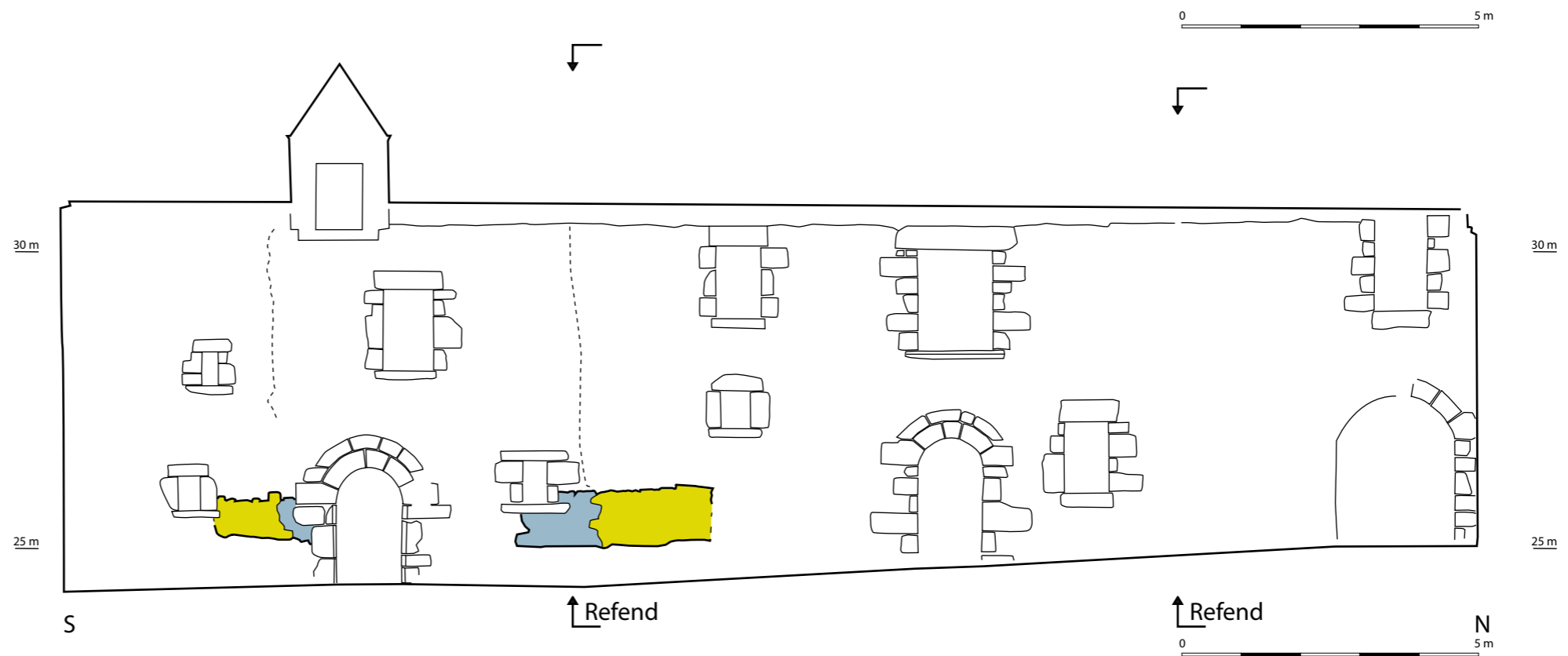


Fig.7 Vue du manoir au début du XXe siècle.

© Inventaire général



L'aile occidentale, a fait l'objet d'une analyse plus minutieuse (fig.8). Sa façade sur cour a été totalement rejointoyée au ciment, rendant la lecture difficile. La partie nord, partiellement masquée par une glycine, est encore plus difficile à lire. Le bâtiment est divisé en trois volumes par deux refends dont la position est marquée par les souches de cheminées. Chacun des volumes est nettement individualisé par des niveaux de sol s'étagant dans la pente, du nord au sud. Un examen attentif révèle plusieurs reprises. On note, plusieurs grandes dalles de schiste incluses dans la maçonnerie, au droit du refend sud. Une seconde rupture est visible, matérialisées par un changement brusque de modules des moellons, au sud de la lucarne. Deux sondages ont été pratiqués au droit de chacune de ces reprises, par enlèvement des joints sur une bande haute d'un mètre environ. Ils ont



- limites de reprises
- maçonnerie au loess
- maçonnerie à la chaux

Fig.8 Levé orthophotographique et étude du bâti, façade est, aile ouest.
© F. Boumier et L. Beuchet, Inrap

mis en évidence un changement de mortier dans la mise en œuvre des maçonneries. La maçonnerie centrale utilise un liant de chaux grisâtre, relativement dur. Ce mortier recouvre celui, plus ancien, composé de lœss qui lie les maçonneries de part et d'autre de cette reprise. Il n'est pas possible de différencier ces deux mortiers de lœss à l'œil nu. La porte sud et la petite baie qui lui est associée au nord sont parfaitement insérées dans la maçonnerie à la chaux. Il est probable que la baie de l'étage appartient également à cette construction. Au sud, les deux petites baies semblent contemporaines de la maçonnerie qui les entoure. Au nord, les dalles de schistes appartiennent à la maçonnerie liée au lœss. La porte cintrée, plus au nord, ainsi que la petite fenêtre en rez de cour qui l'accompagne, s'insèrent parfaitement dans les assises de la maçonnerie et semblent lui être liées. Les baies de l'étage ainsi que le petit jour avec une grille peuvent avoir été reperçés. Au nord, la végétation rend la lecture très délicate. Ne large porte cintrée est ouverte au rez-de-cour. Elle peut être d'origine, malgré quelques modifications mineures, tout comme la baie de l'étage. Le pignon sud, et la façade ouest de cette aile ont fait l'objet d'une étude rapide, sans piquetage ni relevé du bâti.

Le pignon montre quelques traces de reprise qui laissent entrevoir, au centre dans la partie basse de la construction une reprise associée à un ensemble de pierres rubéfiées pouvant traduire l'entrée d'un four (photo). Deux reprises situées un peu plus haut, proche des angles, pourraient correspondre à la l'avaloir de la cheminée surmontant l'entrée du four. Les deux baies et la souche de cheminée sont des créations plus récentes.

La façade ouest apparaît également très transformée. Sa partie nord semble la moins altérée. Une large porte couverte d'un arc segmentaire s'intègre parfaitement à la maçonnerie de moellons, dont le liant ancien composé de mortier de chaux, apparaît (fig.9).

La petite fenêtre qui s'ouvre à l'étage s'intègre également parfaitement dans les arases de moellons et semble d'origine. La rupture verticale du rejointoiement, au sud, marque probablement l'emplacement d'un ancien préau ou appentis. La large porte cintrée et les deux baies de l'étage sont des percements manifestement récents. La porte recoupe notamment l'enduit de ciment en soubassement, qui semble contemporain du percement d'une porte à l'encadrement de brique, un peu plus au sud (fig.10). Entre les deux portes, la baie du rez de chaussée, et trois baies de l'étage présentent le même encadrement de béton de ciment et sont donc des aménagements récents. Au centre, la gerbière paraît également être insérée à posteriori, à partir d'éléments en remploi. Dans la partie sud de l'élévation, on retrouve une ancienne porte à l'encadrement de brique, réduite en fenêtre, identique et contemporaine de la porte ouverte juste au nord (fig.11). Les trois autres baies présentent une mise en œuvre identique, intégrant un linteau en béton et des appuis de ciment pour les fenêtres. Il s'agit manifestement de réaménagements. A l'étage, au nord, au droit de la porte à l'encadrement de brique, de grands blocs de granit et de schiste signalent la position d'une ancienne gerbière. De même, à l'extrémité sud, une petite baie a été bouchée. Enfin, on remarque sur l'ensemble de la partie haute des couples de boulins aménagés en brique liées au ciment gris, correspondant à l'aménagement d'un pigeonnier.

L'intérieur du bâtiment a été entièrement réaménagé dans le cadre de son occupation par un centre de vacances et de séminaires. Seule une pièce, située à la liaison des ailes nord et ouest a pu faire l'objet d'une étude archéologique. Elle présente des murs de pierre apparentes, rejointoyées au ciment gris, et un sol de dalles de schiste ardoisier. Une cheminée est adossée au mur occidental. Elle est composée de deux piédroits de granite, adoucis d'un large chanfrein (fig.12). Le piédroit sud conserve un congé en griffe, qui a été bûché au nord, situé très haut par rapport au niveau du foyer qui a manifestement été abaissé. Les deux consoles du linteau, le linteau et la corniche peuvent être anciens mais ont été bouchardés assez récemment. De

Fig.9 Façade ouest, aile ouest, partie nord.
Photo L. Beuchet, Inrap



Fig.10 Façade ouest, aile ouest, partie centrale.
Photo L. Beuchet, Inrap



Fig.11 Façade ouest, aile ouest, partie sud.
Photo L. Beuchet, Inrap



même, les corbeaux supportant le manteau semblent être retaillés ou des éléments récents.

L'angle nord-ouest de la pièce a fait l'objet d'une étude archéologique, précédée de l'enlèvement des joints de ciment sur une bande haute de 1,50 m environ. Cette étude a mis au jour 4 à 5 phases de construction (fig.13). La plus ancienne est située à la base de l'angle de la pièce. Elle est constituée de moellons de granite liés avec un mortier de loess orangé et forme un ressaut à la base du mur ouest. Elle se poursuit vers l'est, à la base du mur nord, sans toutefois former de ressaut. Elle est construite dans une tranchée de fondation qui entaille le loess naturel. Elle est surmontée d'une maçonnerie liée au mortier de chaux grisâtre, qui semble former l'essentiel de la maçonnerie nord. On note que cette maçonnerie forme vers l'angle une courbe assez marquée. Une maçonnerie à la mise en œuvre semblable est visible également sur l'élévation occidentale, plus réduite, recoupée par une maçonnerie liée au mortier de terre argileuse, dans laquelle s'insère parfaitement le piédroit nord de la cheminée. L'ensemble est recoupé par l'aménagement d'un placard, reprenant possiblement l'emplacement d'une porte. On peut lier à cet aménagement tardif la reprise de l'élévation nord, maçonnée au mortier de chaux blanche. Enfin, le niveau du sol de la pièce a été abaissé, faisant disparaître d'éventuels niveaux archéologiques, pour la pose d'un dallage directement sur le loess naturel. Cet abaissement semble lié au percement de la porte cintrée ouvrant au sud sur la cour, et au rejointoiement de l'ensemble des murs au ciment gris.

Fig.12 Vue de la cheminée, mur ouest de la pièce à la jonction des ailes nord et ouest.

© Inventaire général



Fig.13 Levé orthophotographique et étude du bâti, élévations de l'angle nord-ouest, sondage 15.

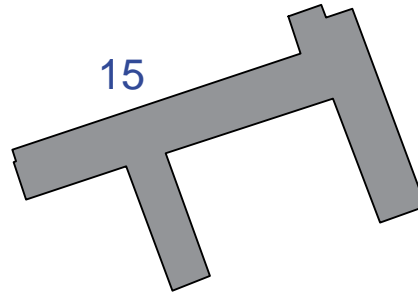
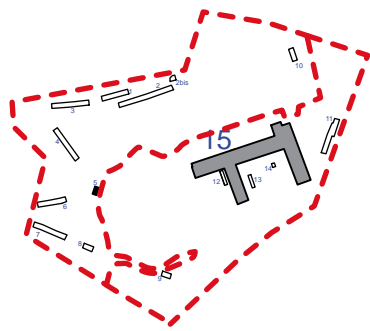
© F. Boumier et L. Beuchet, Inrap



Le sondage 15 est implanté dans l'angle nord-ouest de la pièce, en lien avec l'étude du bâti (fig.14).
 Il s'est montré totalement négatif en raison du décaissement pour l'installation du sol actuel, posé sur le loess en place arasé à l'altitude de 24,90 m environ. Signalons la présence d'une canalisation d'élément préfabriqués en béton, antérieures à la pose du dallage.

Fig.14 Vue générale du sondage 15, depuis le sud.

Photo L. Beuchet, Inrap



0 2 m



25 m

25 m

- maçonnerie au loess
- maçonnerie à la chaux grise
- maçonnerie au loess, lié à la cheminée
- maçonnerie à la chaux blanche

3.2. Les sondages extérieurs

Cinq sondages ont été pratiqués aux abords immédiats du manoir, dans l'emprise de la prescription 2020-213 (tranchées 9 et 11 à 14).

La tranchée 11 est située à l'est, en bordure de l'avenue du manoir (fig.15). Elle est longue de 22,50 m. Elle a principalement mis au jour les vestiges d'une maçonnerie large de 0,50 m, constituée de moellons de granite noyés dans un mortier de chaux beige, très dur. Cette maçonnerie est presque totalement épiercée au sud. Elle est construite dans une tranchée qui recoupe un remblai de limons sableux gris, compact, mêlé de quelques blocs de granite (n° 8 et 4, coupe B). Ce remblai recouvre un niveau de grave (n° 5) puis un sol de travail constitué de poussière de granite ou de gneiss mêlée d'éclats (n° 6). L'ensemble repose sur le socle granitique, qui a manifestement été aplani. Un sol très mince, composé de limon gris et de poussière de granite correspond à la circulation des ouvriers lors de ces travaux de terrassement. Le remblai de limon gris n° 4 se poursuit vers le nord tout au long du mur. Il s'appuie contre un aménagement de pavés long de 3 m environ, et large de 0,80 m environ, correspondant manifestement à un passage dans le mur. Un sol empierré conservé en surface du remblai n° 4 et la présence d'un butoir et d'un trou de verrou de sol pour les vantaux du portail attestent cette hypothèse. On devine encore, au nord de cet aménagement, l'arrachement du pilier du portail dans l'arase du mur de clôture. Au-delà du portail, le terrain est davantage bouleversé par la mise en place d'un vaste puisard composé d'éléments préfabriqués en béton, et de drains comblés de galets. Le mur arasé et le sol qui l'accompagne sont recouverts par deux niveaux de remblai alternant des compositions argileuses grises et jaunes (coupe A n° 2 et 3), puis par un épais niveau de terre végétale (n° 1).

La tranchée 12 longue de 9,60m, a été implantée à l'ouest de l'aile occidentale du manoir, parallèle à celle-ci (fig.16). Elle a mis au jour au nord le passage d'une large canalisation de béton pour les eaux usées des sanitaires et de la cuisine du centre d'hébergement. Elle recoupe une tranchée plus ancienne, sans doute de fonction équivalente, présente sur l'axe du sondage, manifestement creusée avec un engin mécanique. Cette tranchée recoupe un remblai hétérogène, épais d'une dizaine de centimètres, contenant des fragments de brique mécanique, qui repose directement sur le socle granitique, présent à l'altitude de 25 m environ.

Les tranchées 13 et 14 ont été ouvertes dans la cour principale du manoir. Elles ont mis au jour sous les graviers du sol actuel un pavage de galets, posé sur un niveau de remblai hétérogène, contenant parfois des éléments de brique mécanique (fig.17). L'ensemble atteint une épaisseur de moins de 0,30 m. Le sondage 13 a livré sur le sol de galets un niveau d'occupation riche en fragments de céramique datable de la période contemporaine (faïence industrielle notamment). Il n'a en outre livré aucun élément de construction en lien avec les reprises visibles dans l'élévation de l'aile ouest, distante de 5 mètres. Le sondage 14 livrant la même stratigraphie très limitée, il a été décidé de ne pas l'étendre vers le sud. Notons que le socle rocheux affleure à l'altitude de 24,15 m environ dans chacun des deux sondages.

La tranchée 9, implantée plus à l'écart, a dû être interrompue très vite, en raison de la présence de réseaux, apparaissant immédiatement sous la terre végétale. Les fortes contraintes techniques ont interdit la poursuite du sondage, sur un axe différent.



Vue de la coupe A depuis l'est (L. Beuchet/Inrap).

Vue du passage pavé correspondant au portail dans le mur de clôture du manoir, depuis l'ouest (L. Beuchet/Inrap).

Fig.15 Levé en plan et coupe des vestiges de la tranchée 11.

© F. Boumier et L. Beuchet, Inrap

Fig.16 Vue de la tranchée 12, depuis le sud.

Photo L. Beuchet, Inrap

**Fig.17** Vue de la tranchée 13, depuis le sud.

Photo L. Beuchet, Inrap



3.3 Synthèse

Ces éléments laissent entrevoir la présence ancienne d'un bâtiment manorial assez vaste et riche, dont ne subsiste que l'aile ouest et une partie de l'aile nord. Le décor de sa façade (modillons, fausse baie encadrant un blason) indique que l'aile nord abritait le logis. Sa construction reste difficile à dater précisément, mais les quelques éléments de décor laissent entrevoir une construction vers la fin du XVI^e siècle, peut-être sur les vestiges d'un bâtiment préexistant. C'est ce que suggèrent les reprises successives mises en évidence dans la pièce nord-ouest. L'aile occidentale devait abriter les communs. Elle pouvait être traversée au nord par un passage dont subsistent les deux grandes ouvertures en vis-à-vis, qui semblent être aménagées en même temps que les maçonneries qu'elles percent. Peut-être cette aile s'arrêtait-elle dans un premier temps au niveau du refend sud. Les dalles de schiste formant alors une chaîne d'angle. Le bâtiment aurait été allongé plus tardivement, peut-être lors de la construction du manoir néogothique.

Les travaux pour la construction de celui-ci semblent avoir engendré de nombreux bouleversements. Il est probable que les niveaux de construction, la clôture, son portail et les niveaux de circulation mis au jour dans la tranchée 11 lui soient liés. Ils montrent, comme les sondages de la cour, des travaux d'arasement et de nivellement important, faisant disparaître toute

la stratigraphie antérieure. Les nombreuses transformations postérieures à la Seconde Guerre mondiale ont largement altéré le bâtiment, ainsi que les niveaux anciens éventuels qui pouvaient lui être liés, comme le montre le décaissement pour la mise à niveau du sol dallé. Le mur de clôture qui fermait le domaine à l'est, dont les vestiges ont été mis au jour dans la tranchée 11, est figuré sur un plan levé en 1954 et présent dans le dossier de l'Inventaire régional, qui montre l'emplacement du portail dont on a retrouvé la trace (fig.18). Il semble avoir été détruit lors de l'urbanisation du secteur à la fin des années 1960 ou dans les années 1970.

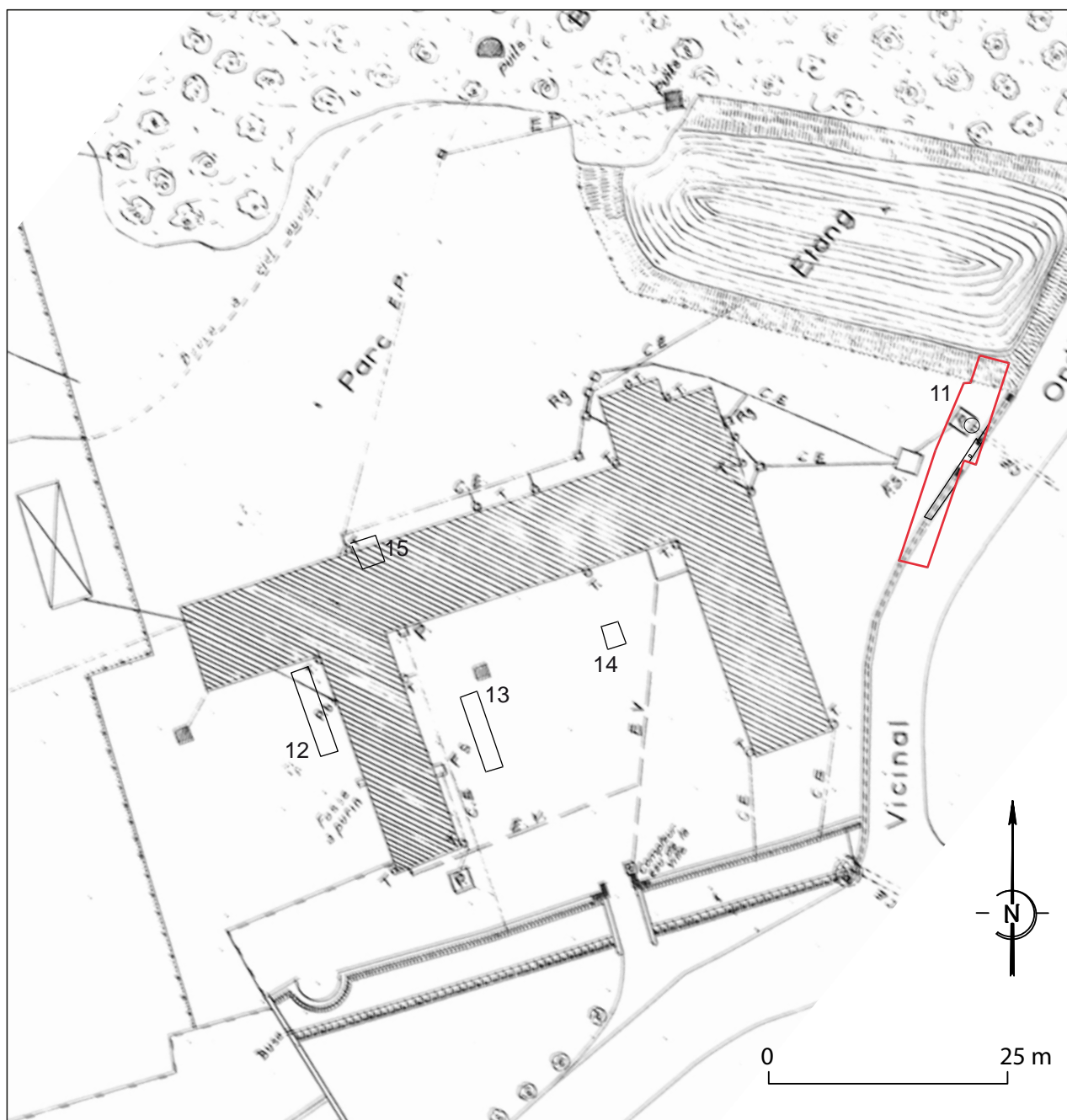
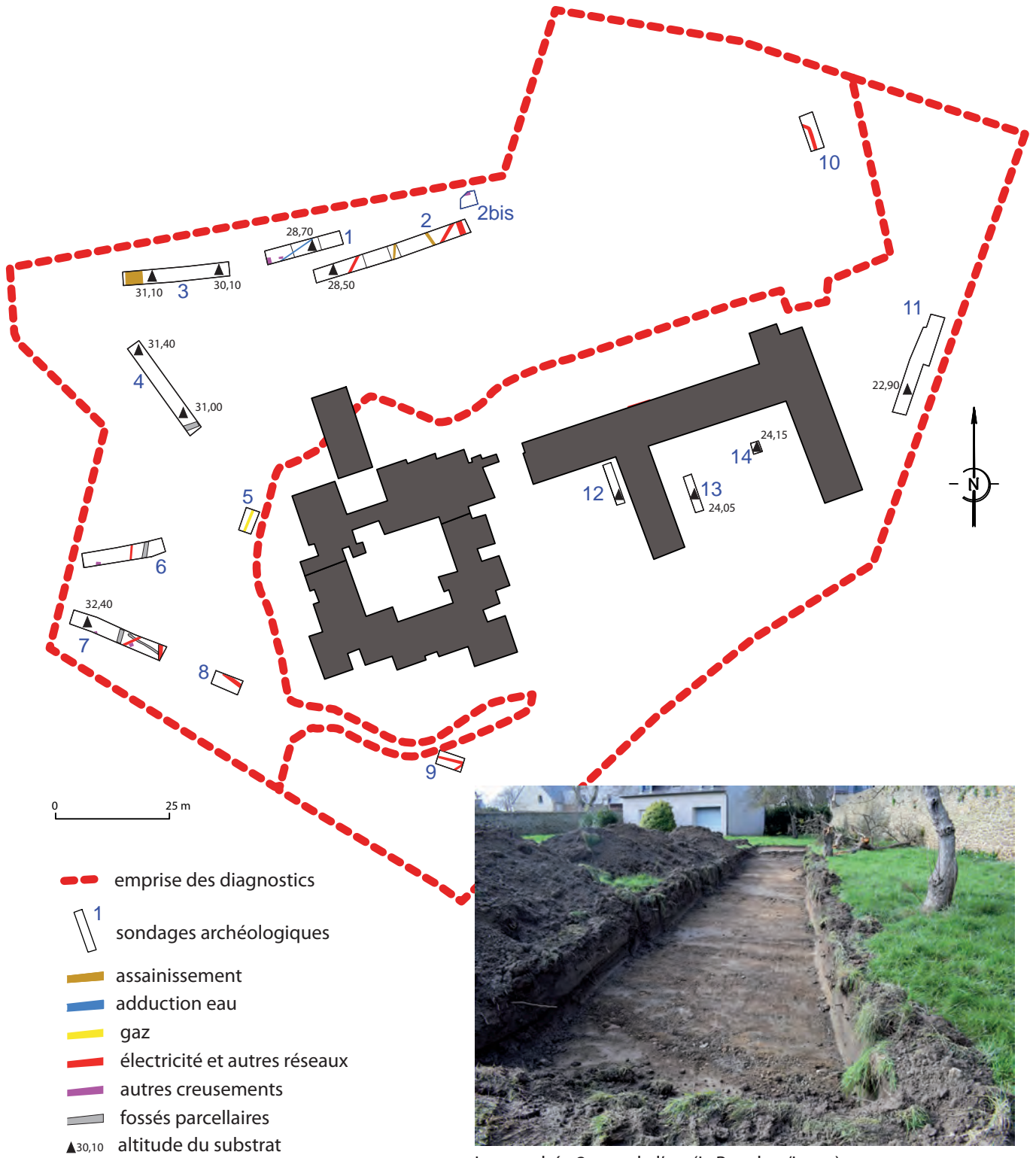


Fig.18 Vestiges de la tranchée 11 sur le plan de 1954.

DAO L. Beuchet, Inrap



La tranchée 3, vue de l'est (L. Beuchet/Inrap)

Fig.19 Plan général des tranchées ouvertes dans le parc (prescription 2020-214) et position des principaux réseaux et parcellaire mis au jour.

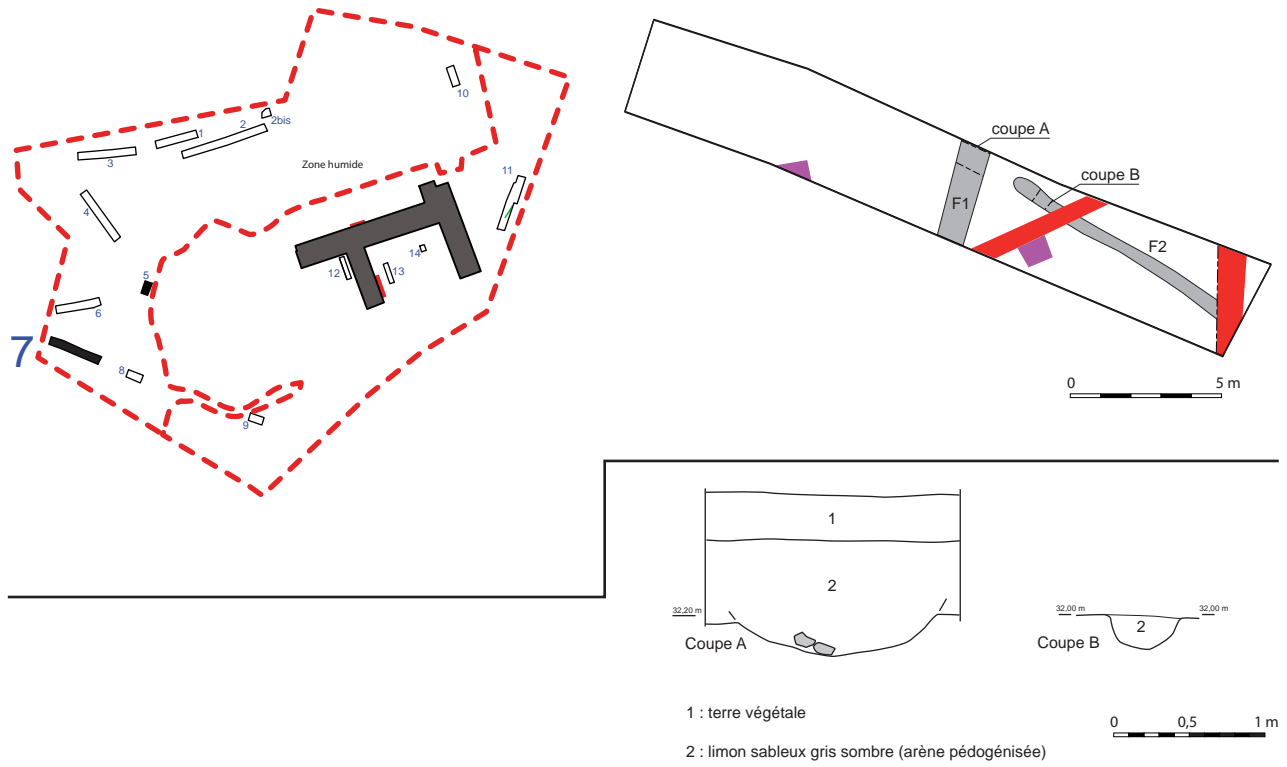
© F. Boumier et L. Beuchet, Inrap

4. Le parc et l'environnement du manoir (emprise de la prescription 2020-214)

9 sondages seulement ont pu être pratiqués dans le parc, en raison des contraintes présentées plus haut. Toutes ont mis au jour des réseaux d'adduction, d'évacuation ou de raccordement au gaz ou à l'électricité, interdisant le plus souvent la poursuite des recherches (**fig.19**). Nous en dressons un catalogue, en annexe. Signalons que le substrat a toutefois pu être atteint à de multiples endroits (tranchées 1,2, 3, 4, 6 et 7). Aucun indice d'occupation ancienne n'y a été observé. Seules trois tranchées ont mis au jour des creusements de fossés parcellaires, deux d'entre eux ont fait l'objet de sondages manuels, dans la tranchée 7. Signalons enfin que la tranchée 10, a mis au jour un comblement très organique et hétérogène, lié au comblement de l'ancien étang mentionné dans les textes anciens et visible sur l'ancien cadastre et sur le plan de 1954, comblé lors de l'urbanisation du secteur. Il est recoupé par les tranchées des câbles d'alimentation de l'éclairage du parking, en fonction.

4.1. La tranchée 7

Outre la présence de réseaux divers, cette tranchée a mis au jour deux creusements qui entaillent le substrat altéré sur une faible profondeur (**fig. 20**). Leur comblement de limon sableux ne se distingue que difficilement du sol qui recouvre l'ensemble. Ils correspondent à des fossés de parcellaire, sans doute liés au manoir si on en croit l'unique tesson provenant du comblement du fossé F2, et présents sur le plan cadastral de 1828 (**fig.21**).



Vue de la tranchée 7 depuis l'ouest (L. Beuchet/inrap)



Vue de la coupe A depuis le sud (Y. Franel/inrap)

Fig.20 Levé en plan et coupe des vestiges de la tranchée 7.

© F. Boumier, Y. Franel et L. Beuchet, Inrap



Fig.21 Position des tranchées de sondage et des vestiges sur le cadastre ancien.
Photo L. Beuchet, Inrap

5. Synthèse générale et conclusion

Le diagnostic réalisé dans l'emprise du projet immobilier du manoir de la Vicomté à Dinard ne livre pas de vestiges archéologiques caractérisés. L'opération n'est toutefois pas totalement négative. L'absence de traces d'occupations pré ou protohistoriques peut surprendre, en raison de la position topographique de l'opération, située à la naissance d'un petit thalweg reliant le plateau littoral à l'estuaire de la Rance. Cette absence semble bien réelle et ne pas être liée à une érosion, comme le montre l'épaisseur et la structures des sols recouvrant le socle dans la partie ouest de l'emprise.

Aucun indice d'occupation antérieure à la fin du Moyen Âge n'est observé. Le manoir lui-même n'est pas attesté avant le XV^e siècle et il semble être une fondation tardive, sans doute liée à la famille Chauchard, implantée plus anciennement au Bois Chauchard, sur la commune de Pleurtuit, où les vestiges d'un manoir subsistent également, mais surtout près duquel les vestiges d'une occupation datable des Xe-XIII^e siècles ont été mis au jour (Tournier 2006). Il faut donc sans doute voir à Pleurtuit l'origine de l'implantation familiale. Le manoir de la Vicomté pourrait en avoir été détaché par mariage, à l'occasion d'une dot. Ce cas n'est pas isolé, l'hypothèse avait également été avancée pour la fondation du manoir de la Morandais en Trémuson au cours du XIV^e siècle, pour le mariage d'une héritière des vicomtes du Goëlo (Beuchet 2020). L'appellation de « manoir de la motte », puis de « manoir de la Vicomté », ne semble donc pas être les signes d'une ancienneté de la seigneurie, mais plutôt liés à l'origine des fondateurs.

Peu de vestiges du manoir médiéval sont conservés. Ils apparaissent largement amputés par les travaux de reconstruction de la fin du XIX^e siècle, puis très largement remaniés par les aménagements successifs dus à l'occupation récente des lieux.

6. Bibliographie

Banéat 1929

BANEAT (P.) – *Le département d'Ille et Vilaine, Histoire, Archéologie, Monuments* : Larcher, Rennes, T. III, p. 137

Beuchet 2020

BEUCHET L. (dir) – (*Côtes d'Armor, Trémuson, La Colignère tranche 2*), *L'occupation du plateau de Trémuson, de l'âge du Bronze au manoir de la Morandais* : Rapport final d'opération de fouille préventive, INRAP Grand-Ouest, SRA Bretagne, 2020.

Corson 1884

GUILLOTIN DE CORSON (A.) – *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, tome IV : Fougeray, Rennes, 1884

Guillotet 1988

GUILLOTET H. – Des vicomtes d'Alet aux vicomtes de Poudouvre, *mémoires du Pays de Saint-Malo*, 1988, p. 201-215.

Leguay, Martin 1982

LEGUAY (J.-P.), MARTIN (H.) – *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*, Ouest-France, Rennes, 1982,

Tournier 2006

TOURNIER (F.) – (*Pleurduit, Ille-et-Vilaine*) *Le Bois Chauchard* : rapport de fouille préventive, INRAP Grand-Ouest, SRA Bretagne, 2006.

Sources et documents

AD 35 3P5323, section C 2^e feuille

<http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/manoir-dit-chateau-de-la-vicomte/8b7d51fd-2e8a-4fcb-8ea6-2b5a443e91ac>

7. Liste de figures

	25
	26
	27
Fig.1 Plan général d'implantation des tranchées et des contraintes techniques.	28
Fig.2 Localisation du site, contextes topographiques et archéologique.	
Fig.3 Extrait du cadastre ancien, AD 35 3P5323, section C 2e feuille.	29
Fig.4 Extrait de l'inventaire des dîmes de Saint Enogat, Lancieux, Saint-Jacut, Saint-Lunaire, établi peu avant la Révolution Française.	30
Fig.5 Façade principale du manoir néogothique construit vers 1890.	31
Fig.6 Façade principale de l'ancien corps de logis.	33
Fig.7 Vue du manoir au début du XXe siècle.	33
Fig.8 Levé orthophotographique et étude du bâti, façade est, aile ouest.	33
Fig.9 Façade ouest, aile ouest, partie nord.	34
Fig.10 Façade ouest, aile ouest, partie centrale.	34
Fig.11 Façade ouest, aile ouest, partie sud.	35
Fig.12 Vue de la cheminée, mur ouest de la pièce à la jonction des ailes nord et ouest.	37
Fig.13 Levé orthophotographique et étude du bâti, élévations de l'angle nord-ouest, sondage 15.	38
Fig.14 Vue générale du sondage 15, depuis le sud.	38
Fig.15 Levé en plan et coupe des vestiges de la tranchée 11.	39
Fig.16 Vue de la tranchée 12, depuis le sud.	40
Fig.17 Vue de la tranchée 13, depuis le sud.	
Fig.18 Vestiges de la tranchée 11 sur le plan de 1954.	42
Fig.19 Plan général des tranchées ouvertes dans le parc (prescription 2020-214) et position des principaux réseaux et parcellaire mis au jour.	43
Fig.20 Levé en plan et coupe des vestiges de la tranchée 7.	
Fig.21 Position des tranchées de sondage et des vestiges sur le cadastre ancien.	

III. Inventaires techniques

Inventaires des tranchées

N° tranchée	longueur	largeur	substrat atteint	observations
<i>Arrêté n°2020114</i>				
1	17 m	3 m	oui	Réseaux, , fosse de plantation
2	35,5 m	3 m	oui	Réseaux, remontées d'eau
2 bis	4 m	3 m	non	
3	23,50 m	3 m	oui	fosse toutes eaux
4	23,25 m	3 m	oui	fossé parcellaire
5	5,3 m	3 m	non	réseau gaz
6	18 m	3 m	oui	réseaux, fossé parcellaire
7	21,6 m	3 m	oui	réseaux, fossés parcellaire
8	6,30 m	3 m	non	réseau
10	8,10 m	3 m	non	réseau, remontée d'eau
<i>Arrêté n° 2020-113</i>				
9	5,75 m	3 m	non	réseau
11	23 m	4 m	oui	drains, réseau, mur de clôture
12	9,70 m	2 m	oui	réseaux
13	8,30 m	2 m	oui	sols de cour, réseaux
14	2,50 m	2m	oui	sols de cour, réseaux
15	3,50 m	4 m	oui	dans le bâti, réseau

Inventaires des minutes de terrain

n°	description	auteur
1	plan tranchée 12, sections tranchée 7 et tranchée 11	L. Beuchet et Y. Franel

Inventaires des photos

n° photo	sujet	auteur
2020-213-1	tranchée 2	L. Beuchet
2020-213-2	tranchée 2	L. Beuchet
2020-213-3	tranchée 1	L. Beuchet
2020-213-4	tranchée 3	L. Beuchet
2020-213-5	tranchée 4	L. Beuchet
2020-213-6	tranchée 4	L. Beuchet
2020-213-7	tranchée 5	L. Beuchet
2020-213-8	tranchée 6	L. Beuchet
2020-213-9	tranchée 7	L. Beuchet
2020-213-10	tranchée 7	L. Beuchet
2020-213-11	tranchée 8	L. Beuchet
2020-213-12	tranchée 7, coupe A	Y. Franel
2020-213-13	tranchée 7, coupe A	Y. Franel
2020-213-14	tranchée 7, coupe B	Y. Franel
2020-213-15	tranchée 7, coupe B	Y. Franel
2020-214-1	tranchée 9	L. Beuchet
2020-214-2	tranchée 10, extrémité sud	L. Beuchet
2020-214-3	tranchée 10, vue générale	L. Beuchet
2020-214-4	tranchée 11 coupes	L. Beuchet
2020-214-5	tranchée 12	L. Beuchet
2020-214-6	manoir néogothique façade	L. Beuchet
2020-214-7 à		
2020-214-14	orthophoto, façade sur cour, aile ouest	L. Beuchet
2020-214-15 à		
2020-214-17	façade arrière, aile ouest	L. Beuchet
2020-214-18 à		
2020-214-20	Tranchée 11, portail et sols	L. Beuchet
2020-214-21	tranchée 11, vue générale	L. Beuchet
2020-214-22	tranchée 11, coup A	L. Beuchet
2020-214-23	tranchée 11 extrémité nord	L. Beuchet
2020-214-24	tranchée 11, vue générale depuis le nord	L. Beuchet
2020-214-25 à		
2020-214-28	tranchée 13	L. Beuchet
2020-214-29	orthophoto élévation ouest intérieur	L. Beuchet
2020-214-30	orthophoto élévation ouest intérieur	L. Beuchet
2020-214-31	orthophoto élévation nord intérieur	L. Beuchet
2020-214-32	orthophoto élévation nord intérieur	L. Beuchet
2020-214-33	sondage 15, vue générale	L. Beuchet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie

Epoque contemporaine

Sujets et thèmes

Structure agraire

Les diagnostics archéologiques réalisés dans l'emprise du projet immobilier du manoir de la Vicomté à Dinard ont permis de confirmer la présence ancienne d'un manoir, sans doute fondé à la fin du Moyen Âge par la famille Chauchart. L'étude du bâtiment, ainsi que les sondages archéologiques pratiqués à l'intérieur et à ses abords immédiats, mettent en évidence les destructions et remaniements importants liés aux travaux de transformations depuis la fin du XIXe siècle. Aucun vestige antérieur au manoir n'a été mis au jour par les sondages pratiqués dans le parc, confirmant la fondation relativement tardive du manoir.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67 737

35 577 Cesson-Sévigné

www.inrap.fr